

du Département de Paris pour l'Exercice 2017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138) (11)	90 772 506,00				90 772 506,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (11)					
204	Subventions d'équipement versées (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)					
Total des recettes d'équipement		90 772 506,00				90 772 506,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (SAUF 1068)	12 000 000,00				12 000 000,00
1068	EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT			77 579 029,23	77 579 029,23	77 579 029,23
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFÉRABLES (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8A, REGIE) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)	208 612,00				208 612,00
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					
Total des recettes financières		12 208 612,00		77 579 029,23	77 579 029,23	89 787 641,23
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	3 181 860,00				3 181 860,00
Total des recettes réelles d'investissement		104 162 978,00		77 579 029,23	77 579 029,23	183 742 007,23
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	104 859 773,00		2 198 847,00	2 198 847,00	107 058 620,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	88 200 000,00		12 500 000,00	12 500 000,00	100 700 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	4 500 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00	6 400 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		197 559 773,00		16 598 847,00	16 598 847,00	214 158 620,00
TOTAL		303 722 751,00		94 177 876,23	94 177 876,23	397 900 627,23
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						+
=						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						397 900 627,23

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	119 648 620,00
---	----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.